

Séance du Conseil communautaire du 9 juillet 2020
- compte-rendu -

❖ 19 h 05 : Ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le neuf février, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, au complexe sportif « Les Merises » à Luxeuil-les-Bains, sur convocation adressée par le Président le trois juillet courant.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Les délégués titulaires : Martine ANDING, Martine BAVARD, Jérôme BERNARD, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, Christian CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE, Joël DAVAL*, Jacques DESHAYES, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Nathalie DIRAND, Sophie EL OMRI, Claudette FAIVRE, Jérôme FAIVRE***, Isabelle FORMET, Marie-Christine FRICHET, Sylvie GAVOILLE**, Philippe GÉRARD, Bernard GIRE, Gérard GROSJEAN, Didier HUA, Stéphane KROEMER, Loïc LABORIE, Didier LAROQUE, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT, Jean-Claude NEVEUX, Éric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Catherine SALFRANC**, Alain SCHELLE, Nathalie SIRVEAUX, Daniel TONNA, Laurent ZIEGLER.

1 suppléance* : Joël DAVAL suppléé par Guy MAUFFREY.

2 Pouvoirs** : Sylvie GAVOILLE à Éric PETITJEAN, Catherine SALFRANC à Joël BRICE.

CALCUL DU QUORUM : L'article 10 de la loi n°2020-290 modifié en dernier lieu par l'article 3 de la loi n°2020-760 prévoit que le conseil communautaire ne délibère valablement que **lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent (38/3 = 12+1= 13)**

Quorum → respecté non respecté

VOTANTS → 35 présents + 1 suppléance + 2 pouvoirs = 38 votants au 1^{er} rapport R 2020-035 ;

***Démission de Jérôme FAIVRE à la fin du rapport R 2020-035. 37 votants pour les rapports R2020-037 à 2020-039

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Didier HUA, Président qui a informé l'Assemblée communautaire de la démission de M. Vadim FEDERSPIEL, conseiller communautaire issu de la commune de Luxeuil-les-Bains, remplacé conformément au code électoral par M. Gabriel MIGNOT.

1/ Rapport 2020-035 : élection du Président

Éric PETITJEAN s'est proposé en qualité de secrétaire de séance.

Didier HUA, Président s'adresse à l'assemblée et remercie les vice-présidents et conseillers communautaires sortants ainsi que les agents avant de passer la parole et la présidence à la doyenne de l'assemblée, Martine ANDING.

Martine ANDING, Présidente remplaçante, procède à l'appel nominatif et par ordre alphabétique de chaque conseiller communautaire, puis appelle les deux assesseurs, à savoir :

- Nathalie DIRAND ;
- Maryline MANTION.

Martine ANDING prend la parole afin d'exprimer son souhait que soit élu un Président porteur de valeurs, animé d'intérêt pour les projets de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et empathique envers un personnel en souffrance, avant de procéder à l'élection du Président.

Appel à candidature. Joël BRICE se lève et procède à un discours de présentation sur son parcours, son bilan depuis l'arrivée, au 1^{er} janvier 2017, de la commune de Raddon et Chapendu au sein de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et sa vision d'un management où le bien-être au travail est de mise. Il finit en précisant que son emploi du temps entre Maire et Président du SYTEVOM ne lui permet pas de briguer le poste de Président mais qu'il souhaite qu'un candidat ayant les mêmes valeurs le fasse.

Suite à cela, deux candidats se proposent :

- DESHAYES Jacques ;
- HUA Didier.

Chacun des candidats, à son tour se présentent à l'assemblée communautaire puis Martine ANDING, doyenne et Présidente remplaçante, procède, avec l'aide des deux assesseurs, à l'élection pour le poste de Président.

Trois tours se sont déroulés :

1^{er} tour :

- 38 votants ;
- 18 voix pour DESHAYES Jacques ;
- 18 voix pour HUA Didier ;
- 2 bulletins blancs.

2^{ème} tour :

- 38 votants ;
- 19 voix pour DESHAYES Jacques ;
- 18 voix pour HUA Didier ;
- 1 bulletin blanc.

3^{ème} tour :

- 38 votants ;
- 19 voix pour DESHAYES Jacques ;
- 18 voix pour HUA Didier ;
- 1 bulletin blanc.

DESHAYES Jacques est élu Président et prend immédiatement ses fonctions.

A la suite des résultats :

- Jérôme FAIVRE, conseiller communautaire issu de la commune de FROIDÉCONCHE, démissionne ;
- Le Président propose à l'assemblée de faire une pause (adopté à l'unanimité). Interruption de la séance de 20h10 à 21h10.

Jacques DESHAYES, Président, informe, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée communautaire ainsi que le Maire de FROIDÉCONCHE, Éric PETITJEAN, présent, de la démission de Jérôme FAIVRE, conseiller communautaire.

Est adopté à l'unanimité par l'assemblée communautaire, le report (rapport R-2020-036), au prochain conseil, de l'élection des Vice-Présidents.

Reprise de la suite de l'ordre du jour.

2/ Rapport 2020-038 : Charte de l'élu local (lecture Jacques DESHAYES, Président)

Exposé

Lors de la première réunion du conseil communautaire, à savoir le conseil d'installation relatif au mandat 2020-2026, conformément à l'article L.1111-1-1 (art.L.5211-6) du Code général des Collectivités Territoriales, le Président, après son élection, doit donner lecture de la Charte de l'élu local à la nouvelle assemblée communautaire.

Décision

Le Président donne lecture de la Charte de l'élu local, à l'assemblée du conseil communautaire, et ce, comme prévu à l'article L.1111-1-1 (art.L.5211-6) du Code général des Collectivités Territoriales.
La charte est donc actée et adoptée.

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : **37 (38-1 démission)**

CONTRE : **0**

ABSTENTION (S) : **0**

3/ Rapport 2020-039 : Motion : SMUR (lecture Jacques DESHAYES, Président)

Exposé

Motion de soutien à la réactivation des services d'urgence vitale sur le site hospitalier de Luxeuil-les-Bains.

Le Groupement Hospitalier de la Haute-Saône (ex CHI 70) est issu de la fusion en 2002 du Centre Hospitalier Intercommunal Lure-Luxeuil avec le centre hospitalier Paul Morel de Vesoul.

A l'époque, les élus locaux ont accepté de soutenir cette évolution au regard des enjeux de santé publique et d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, le pacte fondateur du GH 70 doit être respecté par toutes les parties et, en premier lieu, par l'Etat.

La non prise en charge des urgences vitales est la ligne rouge qui ne peut être franchie.

Il est en effet inacceptable que les services d'urgence de Luxeuil-les-Bains soient suspendus pour faire fonctionner correctement ceux de Vesoul et de Lure. C'est tout particulièrement crucial pour les populations du secteur sous-vosgien s'étirant de la vallée de Faucogney à Passavant-la-Rochère.

C'est pourquoi, les élus du Pays de Luxeuil :

- Demandent à l'Etat d'augmenter le nombre des étudiants en formation et de les orienter prioritairement vers les sites hospitaliers en sous-effectifs.
- Requièrent de l'Etat qu'un plan exceptionnel de recrutement soit mis en œuvre afin de permettre, dans les meilleurs délais, la réouverture des urgences de Luxeuil-les-Bains, sans déstabiliser les autres services et sans opposer les territoires.
- Appellent tous les élus haut-saônois à voter une délibération soutenant auprès de l'Etat ces revendications légitimes.

Décision

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De soutenir** cette motion.

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : **37 (38-1 démission)**

CONTRE : **0**

ABSTENTION (S) : **0**

2/ Rapport 2020-037 : Délégation confiée au Président pendant l'état d'urgence sanitaire – COVID-19 (lecture Jacques DESHAYES, Président)

Exposé

- ✦ Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assumer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités locales et des établissements publics locaux de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Décision

Il est demandé au conseil communautaire :

- ✓ de se prononcer sur le maintien des délégations confiées à Monsieur le Président, en vertu de l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 .

ADOPTÉ : <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité <input type="checkbox"/> à la majorité
--

POUR : 37 (38-1 démission)

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- ❖ 21 h 30 fin de la séance.

Le Président

Jacques DESHAYES

